

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux

Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Ambilly (74100)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable

Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur Guillaume Mathelier – Maire de la commune d'Ambilly
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie d'Ambilly – BP 722 – 74111 Ambilly 04 50 38 05 26

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	SCoT de la région d'Annemasse approuvé le 28 novembre 2007. Procédure de révision du SCoT en cours.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<p>PLU approuvé le 3 juillet 2014 et modifié le 11 juillet 2016. Pas d'évaluation environnementale.</p> <p>Les modifications concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de secteurs de mixité sociale de l'habitat afin de renforcer la production de logements locatifs sociaux et de développer les logements en accession sociale/abordable ; - l'instauration d'une servitude d'attente de projet d'aménagement sur le secteur Martinière-Ravier ; - l'adaptation du règlement et de l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone AU1 ; - l'extension de l'orientation d'aménagement et de programmation n°5 – secteur Jura ; - la création de nouveaux emplacements réservés ; - la mise en place d'un plan d'épannelage sur le secteur de la rue des jardins ; - la correction de la mise en forme et des erreurs matérielles. <p>Voir rapport de présentation et pièces modifiées du dossier de PLU joints en annexe.</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	Population totale de 6257 habitants en 2015
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1,25 km ² environ
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	5,35 ha
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<p>Zones U – 103,9 ha – soit 84%</p> <p>Zones AU – 4,5 ha – soit 3,5 %</p> <p>Zones A – 0 ha – soit 0%</p> <p>Zones N – 15,5 ha – soit 12,5%</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
Voir PLU opposable joint en annexe	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure	
<p>Les objectifs du projet concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de secteurs de mixité sociale de l'habitat afin de renforcer la production de logements locatifs sociaux et de développer les logements en accession sociale/abordable ; - l'instauration d'une servitude d'attente de projet d'aménagement sur le secteur Martinière-Ravier ; - l'adaptation du règlement et de l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone AU1 ; - l'extension de l'orientation d'aménagement et de programmation n°5 – secteur Jura ; - la création de nouveaux emplacements réservés ; - la mise en place d'un plan d'épannelage sur le secteur de la rue des jardins ; - la correction de la mise en forme et des erreurs matérielles. <p>Voir l'arrêté municipal qui prescrit la procédure de modification n°2 du PLU et la délibération qui définit les modalités de concertation avec le public joints en annexe.</p>	

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	Sans objet

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Sans objet
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Sans objet

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;j=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	Sans objet
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	Sans objet
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE - Le Rhône et les cours d'eau côtiers méditerranéens SAGE – Arve (en élaboration)
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	
<ul style="list-style-type: none"> - quartier de la Martinière - quartier des Maraîchers - secteur rue du Jura - secteur rue des Jardins - secteur rue de Genève-rue de la Zone - secteur rue des Peupliers 	
Voir rapport de présentation et pièces modifiées du dossier de PLU joints en annexe.	

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Commune de centralité urbaine</u> • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	Sans objet
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	Sans objet
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	Sans objet
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	Sans objet
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	Sans objet
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	Sans objet
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre</p>	
<p><i>Pour information, la procédure de modification n°2 du PLU d'Ambilly ne permettra pas créer des logements supplémentaires mais permettra d'encadrer le développement de certains secteurs, aujourd'hui déjà constructible au PLU, par la mise en place d'emplacement réservé pour mixité sociale, d'orientation d'aménagement et de programmation, de périmètre d'attente de projet d'aménagement, ...</i></p>	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
<p>Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?</p>	Sans objet
<p>Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?</p>	Sans objet
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Sans objet
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Sans objet
<p>Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?</p>	Sans objet
<p>Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)</p>	

4.1 Présentation de votre projet

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	Sans objet
Des espaces boisés ?		X	Sans objet
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		Agrandissement de 453 m ² de la zone Ne (zone naturelle à vocation écologique) au bord du Foron. En conséquence, réduction de 453 m ² des zones U et AU.
Complétez si nécessaire			
Voir rapport de présentation et pièces modifiées du dossier de PLU joints en annexe.			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Sans objet. Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées à plus d'un kilomètre des limites administratives de la Commune. Il s'agit de la zone Natura 2000 « Le Salève » et de la zone Natura 2000 « Vallée de l'Arve ». De par la nature du projet d'évolution du PLU, on peut considérer que les incidences du projet de modification n°2 du PLU sur ces deux zones Natura 2000 sont inexistantes.
Un parc naturel national ou régional ?		X	Sans objet
Une réserve naturelle nationale ?		X	Sans objet
Un espace naturel sensible ?		X	Sans objet
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Sans objet
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Sans objet
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental,		X	Sans objet

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?			
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	X		Le Foron (appel : agrandissement de la zone N2, au bord du Foron, de 453m ²)
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	SCoT de la région d'Annemasse. Le SCOT intègre les prescriptions du PPR et les projets de contrat de rivière (Foron). La rivière du Foron, qui traverse Ambilly et fait la frontière avec la Suisse, est qualifiée de pénétrante verte dans le SCoT.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Aucun élément de la trame verte et bleue du SRCE n'est présent sur Ambilly (cf. lien internet).		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Sans objet
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Sans objet
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	Sans objet
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	Sans objet
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?	X		Le Foron est qualifié de pénétrante verte dans le SCoT
Complétez si nécessaire			

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	Sans objet
Autres captages prioritaires ?		X	Sans objet
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Sans objet
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Sans objet
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Sans objet - Mise en regard en com. Mise en place d'un Coefficient de Biodiversité par Surface pour favoriser les surfaces perméables à l'eau de pluie
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	Sans objet - Pour information, 1 site BASOL est recensé sur Aubilly (GDF - ancienne mine à gaz d'Auvergne)
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	Sans objet - Pour information, 5 sites BASIAS sont recensés sur Aubilly. Ceux concernant toutes des activités terminées. (Société Fabreux, l'Étang de Précision SARL, Ch. Doga, Société Faerco - mine de Développement, Jagerithe)
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	Sans objet
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Pour information, la commune d'Ambilly est soumise au Plan de Prévention du Risque d'Inondation du Foron. Le projet de modification n°2 du PLU concerne des parcelles inclus dans une zone d'aléa mais n'impacte pas directement, ni indirectement, le PPRI.</i>
Nuisances ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Pour information, la commune d'Ambilly est impactée par le classement sonore de certaines infrastructures terrestres. Le projet de modification n°2 du PLU n'impacte pas directement, ni indirectement, ce classement.</i>
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	<input checked="" type="checkbox"/>		Sans objet
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Pour information, le PCAET d'Annemasse Agglo a été approuvé en 2016.</i>
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

<p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> – pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ; – pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après) 		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>

	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 05 mars 2018 Lieu : Ambilly	MATHELIER	GUILLAUME	
	SIGNATURE		